

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 23

4 janvier 2012

SOMMAIRE

Aztec (Luxembourg) Scs	1096	Kritsa Investments S.A.	1097
Betula S.A.-SPF	1086	LBBW Immobilien Luxembourg S.A.	1059
Econocom PSF S.A.	1102	Lea Invest S.A.	1098
Global Brands Holding S.A.	1075	Lehnkering HoldCo S.à r.l.	1095
Global Financial and Commercial Holdings Green S.à r.l.	1075	Les Sens du Vin S.à r.l.	1098
Hellenic Securitisation S.A.	1071	L'Hôtel S.à r.l.	1097
Holkly Investors S.A.	1058	Lignohuset S.à r.l.	1097
Holkly Investors S.A.	1058	Linden S.à r.l.	1103
Holkly Investors S.A.	1058	Lingual Softwares Luxembourg	1103
Horteck S.A.	1058	Linie Holding S.A. SPF	1075
Hosting-Garage Sàrl	1059	Lirian S.A. SPF	1104
Hôtel Bel Air S.A.	1059	L&L Luxury Goods S.A.	1097
HTM Consult S.A.	1069	Login	1073
Icecube S.A.	1069	Lucky-Invest Holding S.A.	1101
Icon 1 S.A.	1070	LU PC VII S.à r.l.	1104
Icon 2 S.à r.l.	1070	Luxcellence	1097
Immo-Marketing S.A.	1070	Lux HDD Holdco 1 S.à r.l.	1098
Incar Equipment S.A.	1070	Lux HDD Holdco 2 S.à r.l.	1098
Index Luxembourg S.A., SPF	1067	Lux Rent 4 Event S.à r.l.	1098
Industries Lamberti Chine S.A.	1071	Lux Services Bureau	1104
Infoblue S.A.	1074	Luxury Brand Development S.A.	1099
International Spare Trade S.à r.l.	1058	Malleza S.A.	1070
Invenenergy Poland Darlowo Holdings S.à r.l.	1069	MasBeaC Soparfi S.à r.l.	1103
ITT Industries Luxembourg S.à r.l.	1071	Max Lease Sàrl	1071
iTunes S.à r.l.	1074	Mediobanca International Immobilière S.à r.l.	1099
Jodewa S.à r.l.	1099	Meliora Energy Technologies S.à r.l.	1104
JPMorgan Funds	1075	Shuriken Luxembourg S.A.	1067
Kali S.à r.l.	1075	Swan Management S.à r.l. & Partners S.C.A.	1103
Karo-line Luxembourg S.à r.l.	1086	Telenet Finance V S.à r.l.	1087
Kauri Cab Valentina S.à r.l.	1086	Vitalia Topco S.à r.l.	1059
Kritsa Investments S.A.	1086		

International Spare Trade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.247.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 30 novembre 2011

Acceptation de la démission du gérant technique

- Monsieur Gabriel KLEIN

Composition de la gérance

- La gérance de la société sera assurée uniquement par Mademoiselle Jennifer Klein

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011164639/14.

(110191173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Holky Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 113.773.

—
Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011164620/10.

(110190470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Horteck S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 120.207.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011164624/13.

(110190528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Holky Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 113.773.

—
Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011164621/10.

(110190471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Holky Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 113.773.

—
Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011164622/10.

(110190472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Hosting-Garage Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 1C, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 113.839.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011164625/10.

(110190997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Hôtel Bel Air S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6409 Echternach, 1, route de Berdorf.

R.C.S. Luxembourg B 91.550.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 1^{er} décembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011164626/10.

(110190842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

LBBW Immobilien Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 127.848.

Die Bilanz für das Geschäftsjahr endend zum 31. Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 25. November 2011.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2011164675/14.

(110190513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Vitalia Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 139.393.286,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 161.524.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of July.

Before us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Blackstone Healthcare Europe III S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B130212,

here represented by Ms. Carole Noblet, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, on 27 July 2011.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Vitalia Topco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg trade and

companies register under number B161524 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 6 June 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder of the Company takes the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the par value of the five hundred (500) shares of the Company from their current par value of twenty-five euro (EUR 25.-) down to a par value of one euro (EUR 1.-) by dividing the current par value by twenty-five (25).

Accordingly, the Sole Shareholder shall receive twenty-five (25) shares for each share held before the reduction of the par value and the share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) shall be represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Second Resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to an amount of thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500.-) through the issuance of twenty-five thousand (25,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The newly issued shares are subscribed as follows:

- Twelve thousand five hundred (12,500) shares are subscribed by Blackstone Healthcare Europe II S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1723 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B129523 for a total subscription price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-),

- Twelve thousand five hundred (12,500) shares are subscribed by Blackstone Healthcare Europe I S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1723 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B116185 for a total subscription price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

All the subscribers are represented by Ms. Carole Noblet, prenamed, by virtue of proxies, given under private seal in Luxembourg, on 7 July 2011, which will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The subscribed shares have been paid up by the abovementioned subscribers through a cash contribution of a total amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-), and such cash contribution is as of now at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

The total contribution of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) is allocated to the share capital of the Company.

As a consequence of the above resolution, Blackstone Healthcare Europe II S.à r.l. and Blackstone Healthcare Europe I S.à r.l. now hold shares in the Company and may participate to the subsequent resolutions as shareholders of the Company.

Blackstone Healthcare Europe I S.à r.l., Blackstone Healthcare Europe II S.à r.l. and Blackstone Healthcare Europe III S.à r.l. will be referred to as the "Shareholders".

Third Resolution

The Shareholders resolve to create three distinct classes of shares, namely a "Class A", a "Class B" and a "Class C" and to convert the existing thirty-seven thousand five hundred (37,500) shares into twelve thousand five hundred (12,500) Class A shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class B shares and twelve thousand five hundred (12,500) Class C shares, all having with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Following such conversion, the shares are held as follows:

- twelve thousand five hundred (12,500) Class A shares are held by Blackstone Healthcare Europe I S.à r.l., prenamed,
- twelve thousand five hundred (12,500) Class B shares are held by Blackstone Healthcare Europe II S.à r.l., prenamed,
and

- twelve thousand five hundred (12,500) Class C shares are held by Blackstone Healthcare Europe III S.à r.l., prenamed.

Fourth Resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its current amount of thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500.-) up to an amount of forty-four million nine hundred seventy-two thousand thirty-six euro (EUR 44,972,036.-) through the issuance of forty-four million nine hundred thirty-four thousand five hundred thirty-six (44,934,536) Class A shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The forty-four million nine hundred thirty-four thousand five hundred thirty-six (44,934,536) Class A shares are subscribed by Blackstone Healthcare Europe I S.à r.l., prenamed, and have been paid up through contributions in kind consisting of:

(i) one thousand (1,000) shares with a nominal value of forty thousand nine hundred thirty-seven euro (EUR 40,937.-) each, representing a total value of forty-one million one hundred ninety-four thousand seven hundred eighty-six euro

(EUR 41,194,786.-) of Vitalia Santé MCO SAS, a company incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 5, rue de Cirque, 75008 Paris and registered with the trade and companies register of Paris under number 490 291 655;

(ii) one thousand (1,000) shares with a nominal value of three thousand six hundred eighty-four euro (EUR 3,684.-) each, representing a total value of three million six hundred eighty-four thousand euro (EUR 3,684,000.-) of Vitalia Santé MCO Propco SAS, a company incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 5, rue de Cirque, 75008 Paris and registered with the trade and companies register of Paris under number 490 416 864;

(iii) one thousand (1,000) shares with a nominal value of thirty-seven euro (EUR 37.-) each, representing a total value of thirty-seven thousand euro (EUR 37,000.-) of Vitalia Présidence SAS, a company incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 5, rue de Cirque, 75008 Paris and registered with the trade and companies register of Paris under number 490 290 822;

(iv) two hundred fifty (250) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, numbered from 1 to 250, representing a total value of six thousand two hundred fifty euro (EUR 6,250.-) of BRE/Vitalia S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1723 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B116480, and (v) five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, representing a total value of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) of BRE/Vitalia Propco 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1723 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B117101.

The total contribution of forty-four million nine hundred thirty-four thousand five hundred thirty-six euro (EUR 44,934,536) is entirely allocated to the share capital of the Company.

As a consequence of such contributions, 100% of the share capital of Vitalia Santé MCO SAS, Vitalia Santé MCO Propco SAS, Vitalia Présidence SAS and Vitalia Propco 1 S.à r.l. and 50% of the share capital of BRE/Vitalia S.à r.l. are owned by the Company.

The proof of the existence and value of the contributions has been produced to the Company.

Fifth Resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its current amount of forty-four million nine hundred seventy-two thousand thirty-six euro (EUR 44,972,036.-) up to an amount of one hundred nine million five hundred thirty-nine thousand two hundred eighty-six euro (EUR 109,539,286.-) through the issuance of sixty-four million five hundred sixty-seven thousand two hundred fifty (64,567,250) Class B shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The sixty-four million five hundred sixty-seven thousand two hundred fifty (64,567,250) Class B shares are subscribed by Blackstone Healthcare Europe II S.à r.l., prenamed, and have been paid up through contributions in kind consisting of:

(i) one thousand (1,000) shares with a nominal value of fifty-eight thousand seven hundred seventy-five euro (EUR 58,775.-) each, representing a total value of fifty-eight million seven hundred seventy-five thousand euro (EUR 58,775,000.-) of Vitalia Développement MCO SAS, a company incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 5, rue de Cirque, 75008 Paris and registered with the trade and companies register of Paris under number 498 807 619;

(ii) one thousand (1,000) shares with a nominal value of five thousand seven hundred forty-nine euro (EUR 5,749.-) each, representing a total value of five million seven hundred forty-nine thousand euro (EUR 5,749,000.-) of Vitalia Développement MCO Propco SAS, a company incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 5, rue de Cirque, 75008 Paris and registered with the trade and companies register of Paris under number 498 807 569;

(iii) one thousand (1,000) shares with a nominal value of thirty-seven euro (EUR 37.-) each, representing a total value of thirty-seven thousand euro (EUR 37,000.-) of Vitalia Développement Présidence SAS, a company incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 5, rue de Cirque, 75008 Paris and registered with the trade and companies register of Paris under number 498 792 811, and

(iv) two hundred fifty (250) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, numbered from 251 to 500, representing a total value of six thousand two hundred fifty euro (EUR 6,250.-) of BRE/Vitalia S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1723 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B116480.

The total contribution of sixty-four million five hundred sixty-seven thousand two hundred fifty euro (EUR 64,567,250.-) is entirely allocated to the share capital of the Company.

As a consequence of such contributions, 100% of the share capital of Vitalia Développement MCO SAS, Vitalia Développement MCO Propco SAS, Vitalia Développement Présidence SAS and BRE/Vitalia S.à r.l. is owned by the Company.

The proof of the existence and value of the contributions have been produced to the Company.

Sixth Resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of one hundred nine million five hundred thirty-nine thousand two hundred eighty-six euro (EUR 109,539,286.-) up to an amount of one

hundred thirty-nine million three hundred ninety-three thousand two hundred eighty-six euro (EUR 139,393,286.-) through the issuance of twenty-nine million eight hundred fifty-four thousand (29,854,000) Class C shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The twenty-nine million eight hundred fifty-four thousand (29,854,000) Class C shares are subscribed by Blackstone Healthcare Europe III S.à r.l., prenamed, and have been paid up through contributions in kind consisting of:

(i) one thousand (1,000) shares with a nominal value of twenty-five thousand three hundred thirty-seven Euros (EUR 25,337.-) each, representing a total value of twenty-five million three hundred thirty-seven thousand Euros (EUR 25,337,000) of Vitalia Expansion MCO SAS, a company incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 5, rue de Cirque, 75008 Paris and registered with the trade and companies register of Paris under number 501 152 870;

(ii) one thousand (1,000) shares with a nominal value of four thousand four hundred eighty Euros (EUR 4,480.-) each, representing a total value of four million four hundred eighty thousand Euros (EUR 4,480,000) of Vitalia Expansion MCO Propco SAS, a company incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 5, rue de Cirque, 75008 Paris and registered with the trade and companies register of Paris under number 501 160 824, and

(iii) one thousand (1,000) shares with a nominal value of thirty-seven Euros (EUR 37.-) each, representing a total value of thirty-seven thousand Euros (EUR 37,000) of Vitalia Expansion Présidence SAS, a company incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 5, rue de Cirque, 75008 Paris and registered with the trade and companies register of Paris under number 501 161 467.

The total contribution of twenty-nine million eight hundred fifty-four thousand euro (EUR 29,854,000.-) is entirely allocated to the share capital of the Company.

As a consequence of such contributions, 100% of the share capital of Vitalia Expansion MCO SAS, Vitalia Expansion MCO Propco SAS and Vitalia Expansion Présidence SAS is owned by the Company.

The proof of the existence and value of the contributions has been produced to the Company.

Seventh Resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend article 6 (share capital) of the articles of incorporation, which shall now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at one hundred thirty-nine million three hundred ninety-three thousand two hundred eighty-six euro (EUR 139,393,286.-), represented by forty-four million nine hundred forty-seven thousand thirty-six (44,947,036) class A shares (the "Class A Shares"), sixty-four million five hundred seventy-nine thousand seven hundred fifty (64,579,750) class B shares (the "Class B Shares") and twenty-nine million eight hundred sixty-six thousand five hundred (29,866,500) class C shares (the "Class C Shares") and together with the Class A Shares and the Class B Shares the "Classes of Shares"), with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

The Company may issue additional classes of shares. All outstanding shares shall together be referred to as the "Shares".

The holders of each Class of Shares shall be exclusively entitled to the proceeds, deriving only from returns on capital and dividend distributions, directly or indirectly relating to a specific investment.

The Class A Shares shall entitle their holders to the proceeds deriving only from returns on capital and dividend distributions, directly or indirectly relating to the Vitalia Santé Portfolio.

The Class B Shares shall entitle their holders to the proceeds deriving only from returns on capital and dividend distributions, directly or indirectly relating to the Vitalia Développement Portfolio.

The Class C Shares shall entitle their holders to the proceeds deriving only from returns on capital and dividend distributions, directly or indirectly relating to the Vitalia Expansion Portfolio.

Any Proceeds unrelated to either the Vitalia Santé Portfolio, the Vitalia Développement Portfolio or the Vitalia Expansion Portfolio shall be distributed equally among all holders of Shares pro rata to the number of shares held by each of them.

In addition to the issued share capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any class of Shares in addition to its nominal value is transferred. The premium account shall remain allocated and reserved to the relevant class of Shares. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares of the relevant class which the Company may repurchase only from the holder(s) of Shares of such class, to offset any net realised losses with respect to such class, to make distributions to the holder(s) of such class of Shares in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve pro rata to the amount of profits produced by such class of Shares.

In these articles, the following terms shall have the following meaning:

Vitalia Santé Portfolio means any direct or indirect participations in Vitalia Santé MCO SAS, Vitalia Santé MCO Propco SAS, Vitalia Présidence SAS, BRE/Vitalia Propco 1 S.à r.l. and 50% of BRE/Vitalia S.à r.l.

Vitalia Développement Portfolio means any direct or indirect participations in Vitalia Développement MCO SAS, Développement Santé MCO Propco SAS, Vitalia Développement Présidence SAS. and 50% of BRE/Vitalia S.à r.l.

Vitalia Expansion Portfolio means any direct or indirect participations in Vitalia Expansion MCO SAS, Vitalia Expansion MCO Propco SAS, Vitalia Expansion Présidence SAS".

Eighth Resolution

The Shareholders resolve to authorize any lawyers of the law firm Arendt & Medernach, acting individually, to make the appropriate amendments in the shareholders' register of the Company in order to reflect the abovementioned creation of classes of shares and capital increases.

Ninth Resolution

The Shareholders resolve to amend article 22 of the Company's articles of incorporation, so as to read as follows:

" **Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s).

The holders of a class of shares will have an exclusive right to the proceeds received from the investment relating to such class of Shares, less any costs or expenses attributable to the relevant investment. They shall not be entitled to any of the proceeds received from an investment relating to any other class of Shares.

Distributions by way of (i) dividends, (ii) redemption of shares, (iii) reduction of capital and (iv) liquidation shall be subject to article 72-1 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies. In case the amounts available for distribution are insufficient to satisfy all distributions under the relevant class of Shares according to the provisions above, the distributions shall be reduced pro rata. Any income, costs or expenses which cannot be allocated to a specific class of Shares shall be allocated to all classes of Shares proportionally to the percentage of share capital represented by the relevant class of Shares and shall increase or reduce the proceeds available for distribution to the relevant class of Shares.

Subject to the conditions (if any) fixed by law and in compliance with the foregoing provisions, the manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment."

Estimation of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about six thousand eight hundred euro (€ 6,800.-)

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour de juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Blackstone Healthcare Europe III S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130212

Ici représentée par Mlle Carole Noblet, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 juillet 2011, La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l' "Associé Unique") de Vitalia Topco S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon le droit luxembourgeois, avec son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B161524, constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 6 juin 2011, non encore publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Associé Unique décide de réduire la valeur nominale des cinq cents (500) parts sociales de la Société de leur valeur nominale actuelle de vingt-cinq euros (EUR 25.-) à une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) en divisant leur valeur nominale actuelle par vingt-cinq (25).

En conséquence, l'Associé Unique recevra vingt-cinq (25) parts sociales pour chaque part sociale détenue avant la réduction de la valeur nominale et le capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) sera représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Deuxième Résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) à un montant de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500.-) par l'émission de vingt-cinq mille (25.000) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Les parts sociales nouvellement émises sont souscrites de la façon suivante:

- Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sont souscrites par Blackstone Healthcare Europe II S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège au 19, rue de Bitbourg, L-1723 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B129523 pour un prix total de souscription de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-),

- Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sont souscrites par Blackstone Healthcare Europe I S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège au 19, rue de Bitbourg, L-1723 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B116185 pour un prix total de souscription de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-).

Les souscripteurs sont tous représentés par Mlle Carole Noblet, prénommée, en vertu des procurations sous seing privé données le 7 juillet 2010, qui resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les parts sociales ont été libérées par les souscripteurs ci-dessus par un apport en espèces d'un montant total de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-) et cet apport en espèces est dès maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

L'apport total de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-) est attribué au capital social de la Société.

En conséquence, Blackstone Healthcare Europe II S.à r.l. et Blackstone Healthcare Europe I S.à r.l. détiennent maintenant des parts sociales de la Société et peuvent participer aux résolutions suivantes en tant qu'associés de la Société.

Blackstone Healthcare Europe I S.à r.l., Blackstone Healthcare Europe II S.à r.l. et Blackstone Healthcare Europe III S.à r.l. seront désignés dans le présent acte par les "Associés".

Troisième Résolution

Les Associés décident de créer trois catégories de parts sociales distinctes, à savoir les parts sociales de "catégorie A", les parts sociales de "catégorie B" et les parts sociales de "catégorie C" et de convertir les trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales existantes en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie A, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie B et douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie C, toutes ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

A la suite de cette conversion, les parts sociales sont détenues de la façon suivante:

- Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie A sont détenues par Blackstone Healthcare Europe I S.à r.l.,

- Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie B sont détenues par Blackstone Healthcare Europe II S.à r.l., et

- Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie C sont détenues par Blackstone Healthcare Europe III S.à r.l.

Quatrième Résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500.-) à un montant de quarante-quatre millions neuf cent soixante-douze mille trente-six euros (EUR 44.972.036.-) par l'émission de quarante-quatre millions neuf cent trente-quatre mille cinq cent trente-six (44.934.536.-) parts sociales de catégorie A avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune. Les quarante-quatre millions neuf cent trente-quatre mille cinq cent trente-six (44.934.536.-) parts sociales de catégorie A sont souscrites par Blackstone Healthcare Europe I S.à r.l., prénommé, et ont été libérées par les apports en nature suivants:

(i) mille (1.000) actions avec une valeur nominale de quarante mille neuf cent trente-sept euros (EUR 40.937.-) chacune, pour une valeur totale de quarante-et-un millions cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent quatre-vingt-six euros (EUR 41.194.786.-), de Vitalia Santé MCO SAS, une société constituée et existant sous les lois françaises, ayant son siège social au 5, rue du Cirque, 75008 Paris et enregistrée avec le registre de la chambre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 490 291 655;

(ii) mille (1.000) actions avec une valeur nominale de trois mille six cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 3.684.-) chacune, pour une valeur totale de trois millions six cent quatre-vingt-quatre mille (EUR 3.684.000.-) de Vitalia Santé MCO Propco SAS, une société constituée et existant sous les lois françaises, ayant son siège social au 5, rue du Cirque, 75008 Paris et enregistrée avec le registre de la chambre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 490 416 864;

(iii) mille (1.000) actions avec une valeur nominale de trente-sept euros (EUR 37.-) chacune, pour une valeur totale de trente-sept mille euros (EUR 37.000.-), de Vitalia Présidence SAS, une société constituée et existant sous les lois

françaises, ayant son siège social au 5, rue du Cirque, 75008 Paris et enregistrée avec le registre de la chambre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 490 416 864;

(iv) deux cent cinquante (250) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, numérotées de 1 à 250, pour une valeur totale de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250.-), de BRE/Vitalia S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1723 Luxembourg, et enregistrée avec le registre de la chambre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B116480, et

(v) cinq cents (500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, pour une valeur totale de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), de BRE/Vitalia Propco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1723 Luxembourg, et enregistrée avec le registre de la chambre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B117101.

L'apport total de quarante-quatre millions neuf cent trente-quatre mille cinq cent trente-six euros (EUR 44.934.536.-) est entièrement alloué au capital social de la Société.

En conséquence, 100% du capital social de Vitalia Santé MCO SAS, Vitalia Santé MCO Propco SAS et Vitalia Présidence SAS et BRE/Vitalia Propco 1 S.à r.l. et 50% du capital social de BRE/Vitalia S.à r.l. sont détenus par la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur des apports a été produite à la Société.

Cinquième Résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de quarante-quatre millions neuf cent soixante-douze mille trente-six euros (EUR 44.972.036.-) à un montant de cent neuf millions cinq cent trente-neuf mille deux cent quatre-vingt-six euros (EUR 109.539.286.-) par l'émission de soixante-quatre millions cinq cent soixante-sept mille deux cent cinquante (64.567.250.-) parts sociales de catégorie B avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Les soixante-quatre millions cinq cent soixante-sept mille deux cent cinquante (64.567.250.-) parts sociales de catégorie B sont souscrites par Blackstone Healthcare Europe II S.à r.l., prénommé, et ont été libérées par les apports en nature suivants:

(i) mille (1.000) actions avec une valeur nominale de cinquante-huit mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 58.775.-) chacune, pour une valeur totale de cinquante-huit millions sept cent soixante-quinze mille euros (EUR 58.775.000.-), de Vitalia Développement MCO SAS, une société constituée et existant sous les lois françaises, ayant son siège social au 5, rue du Cirque, 75008 Paris et enregistrée avec le registre de la chambre de commerce de Paris sous le numéro 498 807 619;

(ii) mille (1.000) actions avec une valeur nominale de cinq mille sept cent quarante-neuf euros (EUR 5.749.-) chacune, pour une valeur totale de cinq millions sept cent quarante-neuf mille euros (EUR 5.749.000), de Vitalia Développement MCO Propco SAS, une société constituée et existant sous les lois françaises, ayant son siège social au 5, rue du Cirque, 75008 Paris et enregistrée avec le registre de la chambre de commerce de Paris sous le numéro 498 807 569;

(iii) mille (1.000) actions avec une valeur nominale de trente-sept euros (EUR 37.-) chacune, pour une valeur totale de trente-sept mille euros (EUR 37.000.-), de Vitalia Développement Présidence SAS, une société constituée et existant sous les lois françaises, ayant son siège social au 5, rue du Cirque, 75008 Paris et enregistrée avec le registre de la chambre de commerce de Paris sous le numéro 498 792 811, et

(iv) deux cent cinquante (250) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, numérotées de 251 à 500 pour une valeur totale de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250), de BRE/Vitalia S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1723 Luxembourg, et enregistrée avec le registre de la chambre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B116480.

L'apport total de soixante-quatre millions cinq cent soixante-sept mille deux cent cinquante euros (EUR 64.567.250.-) est entièrement alloué au capital social de la Société.

En conséquence, 100% du capital social de Vitalia Développement MCO SAS, Vitalia Développement MCO Propco SAS, Vitalia Développement Présidence SAS et BRE/Vitalia S.à r.l. est détenu par la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur des apports a été produite à la Société.

Sixième Résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de cent neuf millions cinq cent trente-neuf mille deux cent quatre-vingt-six euros (EUR 109.539.286.-) à un montant de cent trente-neuf millions trois cent quatre-vingt-treize mille deux cent quatre-vingt-six euros (EUR 139.393.286.-) par l'émission de vingt-neuf millions huit cent cinquante-quatre mille (29.854.000) parts sociales de catégorie C avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Les vingt-neuf millions huit cent cinquante-quatre mille (29.854.000) parts sociales de catégorie C sont souscrites par Blackstone Healthcare Europe III S.à r.l., prénommée, et ont été libérées par les apports en nature suivants:

(i) mille (1.000) actions avec une valeur nominale de vingt-cinq mille trois cent trente-sept euros (EUR 25.337.-) chacune, pour une valeur totale de vingt-cinq millions trois cent trente-sept mille euros (EUR 25.337.000.-), de Vitalia

Expansion MCO SAS, une société constituée et existant sous les lois françaises, ayant son siège social au 5, rue du Cirque, 75008 Paris et enregistrée avec le registre de la chambre de commerce de Paris sous le numéro 501 152 870;

(ii) mille (1.000) actions avec une valeur nominale de quatre mille quatre cent quatre-vingt euros (EUR 4.480.-) chacune, pour une valeur totale de quatre millions quatre cent quatre-vingt mille euros (EUR 4.480.000.-), de Vitalia Expansion MCO Propco SAS, une société constituée et existant sous les lois françaises, ayant son siège social au 5, rue du Cirque, 75008 Paris et enregistrée avec le registre de la chambre de commerce de Paris sous le numéro 501 160 824, et

(iii) mille (1.000) actions avec une valeur nominale de trente-sept euros (EUR 37.-) chacune, pour une valeur totale de trente-sept mille euros (EUR 37.000.-), de Vitalia Expansion Présidence SAS, une société constituée et existant sous les lois françaises, ayant son siège social au 5, rue du Cirque, 75008 Paris et enregistrée avec le registre de la chambre de commerce de Paris sous le numéro 501 161 467.

L'apport total de vingt-neuf millions huit cent cinquante-quatre mille euros (EUR 29.854.000.-) est entièrement alloué au capital social de la Société.

En conséquence, 100% du capital social de Vitalia Expansion MCO SAS, Vitalia Expansion MCO Propco SAS et Vitalia Expansion Présidence SAS est détenu par la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur des apports a été produite à la Société.

Septième Résolution

Les Associés décident de modifier l'article 6 paragraphe premier (capital social) des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cent trente-neuf millions trois cent quatre-vingt-treize mille deux cent quatre-vingt-six euros (EUR 139.393.286.-) représenté par quarante-quatre millions neuf cent quarante-sept mille trente-six (44.947.036) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"), soixante-quatre millions cinq cent soixante-dix-neuf mille sept cent cinquante (64.579.750) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B") et vingt-neuf millions huit cent soixante-six mille cinq cents (29.866.500) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"), d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Chacune des parts sociales donne droit à une voix aux assemblées ordinaires et extraordinaires.

La Société peut émettre des catégories de parts sociales additionnelles. Toutes les parts sociales sont ensemble définies comme les "Parts Sociales".

Les propriétaires de chaque Catégorie de Parts Sociales doit exclusivement recevoir les profits venant seulement des revenus du capital ou des distributions de dividendes liés à un investissement spécifique.

Les Parts Sociales de Catégorie A donne droit à leur propriétaire aux revenus venant seulement des revenus du capital ou des distributions de dividendes liés directement ou indirectement au Portefeuille Vitalia Santé.

Les Parts Sociales de Catégorie B donne droit à leur propriétaire aux revenus venant seulement des revenus du capital ou des distributions de dividendes liés directement ou indirectement au Portefeuille Vitalia Développement.

Les Parts Sociales de Catégorie C donne droit à leur propriétaire aux revenus venant seulement des revenus du capital ou des distributions de dividendes liés directement ou indirectement au Portefeuille Vitalia Expansion.

Tout revenu qui n'est pas lié au Portefeuille Vitalia Santé, au Portefeuille Vitalia Développement ou au Portefeuille Vitalia Expansion doit être distribué de façon égale aux propriétaires des Parts Sociales au pro rata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

En plus du capital social émis, un compte prime d'émission peut être mis en place, auquel toute prime d'émission payée pour toute catégorie de Parts Sociales en plus de la valeur nominale peut être transférée. Le compte prime d'émission doit rester alloué et réservé à une certaine catégorie de Parts Sociales. Le montant du compte prime d'émission peut être utilisé pour le paiement de toute Part Sociale d'une certaine catégorie que la Société peut racheter seulement des propriétaires des Parts Sociales de cette catégorie, pour compenser des pertes réalisées nettes concernant cette catégorie, pour faire des distributions au(x) propriétaire(s) d'une telle catégorie de Parts Sociales sous la forme de dividendes ou pour allouer des fonds à la réserve légale au pro rata du montant des profits réalisés par cette catégorie de Parts Sociales.

Dans ces statuts, les termes suivants ont la signification suivante:

Portefeuille Vitalia Santé signifie toute participation directe ou indirecte dans Vitalia Santé MCO SAS, Vitalia Santé MCO Propco SAS, Vitalia Présidence SAS, BRE/Vitalia Propco 1 S.à r.l. et 50% de BRE/Vitalia S.à r.l

Portefeuille Vitalia Santé signifie toute participation directe ou indirecte dans Vitalia Développement MCO SAS, Développement Santé MCO Propco SAS, Vitalia Développement Présidence SAS et 50% de BRE/Vitalia S.à r.l.

Portefeuille Vitalia Santé signifie toute participation directe ou indirecte dans Vitalia Expansion MCO SAS, Vitalia Expansion MCO Propco SAS et Vitalia Expansion Présidence SAS."

Huitième Résolution

Les Associés décident d'autoriser tout avocat d'Arendt & Medernach, agissant individuellement, de faire toute modification nécessaire dans le registre des associés de la Société afin de refléter la création de catégorie de parts sociales et d'augmentation de capital décidées ci-dessus.

Neuvième Résolution

Les Associés décident de modifier l'article 22 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 22.** Cinq pour cent (5%) du bénéfice net est réservé à la création d'une réserve statutaire jusqu'à ce que cette réserve s'élève à dix pour cent (10%) du capital social. Le solde pourra être librement utilisé par le ou les actionnaire(s).

Les propriétaires d'une catégorie de Parts Sociales auront le droit exclusif de recevoir les revenus reçus de l'investissement lié à cette catégorie de Parts Sociales, moins les coûts et dépenses attribuables à cet investissement. Ils ne doivent pas avoir le droit de recevoir des revenus reçus d'un investissement lié aux autres catégories de Parts Sociales.

Les distributions par voie de (i) dividendes, (ii) rachat de parts sociales, (iii) réduction de capital social et (iv) liquidation doivent être soumises à l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Au cas où les montants disponibles pour distribution sont insuffisants pour satisfaire toutes les distributions sous cette catégorie de Parts Sociales conformément aux dispositions ci-dessus, les distributions devront être réduites au pro rata. Tout revenu, coût ou frais qui ne peut pas être alloué à une catégorie de Parts Sociales spécifique doit être alloué à toutes les catégories de Parts Sociales proportionnellement au pourcentage du capital social représenté par une catégorie de Parts Sociales et doit augmenter ou réduire les revenus disponibles pour distribution de cette catégorie de Parts Sociales.

Sous réserve des conditions fixées par la loi (le cas échéant) et conformément aux dispositions ci-avant, le ou les gérants peuvent payer un acompte sur dividendes aux associés. Le ou les gérants fixent le montant et la date du paiement d'un tel acompte."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ six mille huit cents euros (€ 6.800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Noblet, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 août 2011. Relation: EAC/2011/10658. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011162997/444.

(110189056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Index Luxembourg S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 91.740.

Par la présente la société PREMIER TAX SA vous présente sa démission en qualité de commissaire aux comptes de votre société, INDEX LUXEMBOURG S.A., SPF et ce, avec effet immédiat

Luxembourg, le 30 novembre 2011.

PREMIER TAX SA

Référence de publication: 2011164635/11.

(110190520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Shuriken Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 97.088.

L'an deux mille onze, le vingt-deux novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SHURIKEN LUXEMBOURG S.A.", ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, R.C.S. Luxembourg section B numéro 97.088, constituée suivant acte reçu le 7 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1368 du 24 décembre 2003.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Pierre Van Keymeulen, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Echange des 100 (cent) actions de EUR 1.000,- (mille euros) chacune contre 2.000 (deux mille) actions de EUR 50,- (cinquante euros) chacune.

2.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 256.850,- (deux cent cinquante-six mille huit cent cinquante euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 100.000,- (cent mille euros à EUR 356.850,- (trois cent cinquante-six mille huit cent cinquante euros), par l'émission de 5.137 (cinq mille cent trente-sept) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, par apport en numéraire.

4.- Souscription et libération des actions nouvelles à 100%.

5.- Nouvel échange des 7.137 (sept mille cent trente-sept) actions de EUR 50, (cinquante euros) chacune contre 150 (cent cinquante) actions de EUR 2.379, (deux mille trois cent soixante-dix-neuf euros) chacune.

6.- Modification afférente du 1^{er} paragraphe de l'article 5 des statuts.

7.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide d'échanger les 100 (cent) actions existantes de EUR 1.000,- (mille euros) chacune contre 2.000 (deux mille) actions d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune,

Deuxième résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 256.850,- (deux cent cinquante-six mille huit cent cinquante euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 100.000,- (cent mille euros à EUR 356.850,- (trois cent cinquante-six mille huit cent cinquante euros), par l'émission de 5.137 (cinq mille cent trente-sept) actions d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, par apport en numéraire.

Deuxième résolution:

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 5.137 (cinq mille cent trente-sept) actions nouvelles, l'actionnaire majoritaire, la société A.T.T.C. Management S.à r.l., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite la société A.T.T.C. Management S.à r.l., prénommée, représentée par Monsieur Jean-Pierre Van Keymeulen, prénommé, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 5.137 (cinq mille cent trente-sept) actions nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 256.850,- (deux cent cinquante-six mille huit cent cinquante euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution:

L'assemblée décide d'échanger les 7.137 (sept mille cent trente-sept) actions de EUR 50,- (cinquante euros) chacune contre 150 (cent cinquante) actions de EUR 2.379,- (deux mille trois cent soixante-dix-neuf euros) chacune.

Quatrième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 356.850,- (trois cent cinquante-six mille huit cent cinquante euros), représenté par 150 (cent cinquante) actions de EUR 2.379, (deux mille trois cent soixante-dix-neuf euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: R. UHL, J-P. VAN KEYMEULEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51923. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011166387/74.

(110192470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

HTM Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, route de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 90.731.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011164627/13.

(110190828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Invenergy Poland Darlowo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 164.878.

A la suite de la cession en date du 10 novembre 2011 des 1.250.000 parts sociales détenues par la société Invenergy Wind Europe Development Company S.à r.l., celles-ci sont dorénavant toutes détenues comme suit:

- 1.250.000 parts sociales par la société à responsabilité limitée Invenergy Wind Europe S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n° 121947, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 1.12.2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour Invenergy Poland Darlowo Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011164628/15.

(110191128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Icecube S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8813 Bigonville, 14, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 138.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011164630/10.

(110190644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Malleza S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 114.295.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 24 novembre 2011

M. François MOULIAS, administrateur de sociétés, né à Antony (France), le 22 septembre 1965, demeurant professionnellement à L-5956 Itzig (Grand-Duché de Luxembourg), 13, rue de la Corniche, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MALLEZA S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011164714/16.

(110191057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Icon 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 159.612.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 novembre 2011.

Référence de publication: 2011164631/10.

(110190419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Icon 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 159.611.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 novembre 2011.

Référence de publication: 2011164632/10.

(110190418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Immo-Marketing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant.
R.C.S. Luxembourg B 90.514.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011164633/10.

(110190913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Incar Equipment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Bertrange, 211, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 83.247.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 30.11.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011164634/10.

(110190633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Max Lease Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 100.008.

—
Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 4 août 2011, l'associé a décidé de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Référence de publication: 2011164702/14.

(110191126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

ITT Industries Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.025,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 159.519.

—
Extrait de l'assemblée générale de l'associé unique de la Société du 28 novembre 2011

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Colleen Ostrowski, comme gérant de la Société avec effet au 28 novembre 2011 et décide de nommer Michael Savinelli, demeurant à 1133 Westchester Avenue, White Plains, NY 10604, Etats Unis d'Amérique comme nouveaux gérant, avec effet au 28 novembre 2011, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2011164644/15.

(110190559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Industries Lamberti Chine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 104.909.

—
Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011164637/10.

(110191268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Hellenic Securitisation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 79.139.

—
In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth day of November.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders (the "Meeting") of HELLENIC SECURITISATION S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated on November 13, 2000, pursuant to a deed received by Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C n° 453 of June 18, 2001 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B, number 79.139 (the "Company").

The Meeting was opened with Me Anthony BRAESCH, lawyer, residing professionally in Luxembourg, as chairman and scrutineer of the Meeting.

The Chairman appointed as secretary Mrs Arlette SIEBENALER, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Decision to dissolve the Company and put the Company into liquidation;
2. Appointment of the liquidator and determination of his powers.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list as well as the powers of attorney given by the represented shareholders, after having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. That it appears from the attendance list that one hundred twenty five (125) shares of one thousand Euros (EUR 1,000) each, representing the entire share capital of the Company of one hundred twenty five thousand Euros (EUR 125,000), are present or represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been duly informed prior to the Meeting.

After deliberation, the Meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to dissolve the Company and put the Company into voluntary liquidation with immediate effect.

Second resolution

The shareholders resolve to appoint Mr. Marcel STEPHANY, chartered accountant, residing in Béréldange (Grand Duchy of Luxembourg), as liquidator of the Company. The liquidator will have the broadest powers to perform its duties under the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), including those referred to in Article 145 of the Law without requesting the prior consent of the shareholders.

The liquidator is relieved from the obligation of drawing-up an inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his own responsibility, for special or specific operations, delegate such part of his powers and for such duration as he may deem fit, to one or several representatives.

Nothing else being on the agenda, the Meeting was closed.

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed was worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day set at the beginning of this deed.

The deed having been read to the Meeting, the members of the board of the Meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with Us, notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de la société HELLENIC SECURITY S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 13 novembre 2000, publié au Mémorial C n°453 du 18 juin 2001 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 79.139 (la «Société»).

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Me Anthony BRAESCH, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, qui assume également la fonction de scrutateur.

Le président élit en tant que secrétaire Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant dûment constitué, le président déclara et pria le notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Dissolution de la Société et ouverture de la procédure de liquidation;
2. Nomination du liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence ainsi que les procurations données par les actionnaires représentés, après avoir été signées *ne varietur* par les mandataires des actionnaires représentés ainsi

que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Qu'il appert de ladite liste de présence que les cent vingt-cinq (125) actions de mille Euros (EUR 1,000) chacune représentant l'entière du capital social de la Société fixé à cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125,000) sont présentes ou représentées à cette Assemblée qui peut dès lors valablement voter quant à son ordre du jour, dont les actionnaires ont été dûment informés au préalable.

Après délibérations, l'Assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident de dissoudre la Société et décident de la mettre en liquidation volontaire avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Les actionnaires nomment aux fonctions de liquidateur Monsieur Marcel STEPHANY, expert-comptable, résidant à Béréldange (Grand-Duché de Luxembourg), qui aura, pour réaliser la liquidation, les pouvoirs les plus étendus tels que prévus par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi»), y compris ceux prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recueillir l'autorisation préalable des actionnaires.

Le liquidateur est dispensé de son obligation de devoir dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée.

Frais et Dépens

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à la somme de EUR 1.200.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du mandataire des comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais et suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'Assemblée, les membres du bureau de l'Assemblée, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. BRAESCH, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2011. Relation: LAC/2011/52612. Reçu douze euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Référence de publication: 2011164614/105.

(110190613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Login, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 40.629.

L'an deux mille onze, le vingt-cinq novembre;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Vincent FALESSE, associé, né à Charleroi (Belgique), le 17 novembre 1964, demeurant à B-1400 Nivelles, 4, rue de l'Enseignement,

ici représenté par Monsieur Bruno FALESSE, qualifié ci-après, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

2) Monsieur Bruno FALESSE, informaticien, né à Charleroi (Belgique), le 17 novembre 1964, demeurant à B-1050 Ixelles, 16, avenue du Haut-Pont.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Login", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 1, avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro

40.629, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 17 juin 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 490 du 28 octobre 1992, et que la devise d'expression du capital social a été convertie en euros par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 3 mai 2002, l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1519 du 22 octobre 2002.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social à L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie, et de modifier conséquemment l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Koerich (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

La société peut établir, soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, des sièges administratifs, succursales, agences ou filiales."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: B. FALESSE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2011. LAC/2011/52596. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Référence de publication: 2011165457/47.

(110192210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

iTunes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 101.120.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 29 novembre 2011 que le siège social de la Société est transféré au 31-33 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à compter du 1^{er} décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Référence de publication: 2011164645/13.

(110191129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Infoblue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 66.152.

—
En date du 28 novembre 2011, le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de l'un de ses membres, à savoir M. Rudy Cereghetti, démissionnant de son poste d'Administrateur et Administrateur de catégorie A.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011164638/11.

(110190832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

JPMorgan Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 8.478.

Les comptes annuels au 30 June 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011164650/9.

(110190773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Kali S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 155.331.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011164651/10.

(110190604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Linie Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 50.909.

Résolutions prises lors du conseil d'administration du 03 octobre 2011:

- Le siège de la société a été transféré au 80, rue des Romains, L-8041 Strassen avec effet au 3 octobre 2011.
- L'adresse des administrateurs a&c Management Services SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B127330, Ingrid Hoolants, née le 28/11/1968 à Vilvorde (Belgique) et Taxioma SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B128542 a été également modifiée. Leur adresse exacte est fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen à partir du 3 octobre 2011.
- L'adresse professionnelle de Madame Maryse Mouton, la représentante permanente de la société a&c Management Services SARL, inscrite au R.C.S.L.

sous le numéro B127330, a également été fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen à partir du 3 octobre 2011.

- L'adresse professionnelle de Madame Ingrid Hoolants, la représentante permanente de la société Taxioma SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B128542, a également été fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen à partir du 3 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011164684/19.

(110191236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

**Global Financial and Commercial Holdings Green S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Global Brands Holding S.A.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 161.212.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of September,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Global Brands Holding S.A., a public company limited by shares (société anonyme) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.212, incorporated pursuant to a deed enacted by the undersigned notary on May 18, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1917, p.91988 on August 20, 2011 (the Company).

The Meeting is chaired by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address at Luxembourg,

The chairman appointed as secretary and the Meeting elected as scrutineer, Solange Wolter, notary clerk, with professional address at Luxembourg,

The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Board of the Meeting.

The Board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares and request the notary to record that:

I- The shareholders of the Company (the Shareholders) present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list. Such list and proxies, signed ne varietur by the Board of the Meeting and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II- As appears from the attendance list, the three hundred and ten thousand (310,000) shares, representing the entire share capital of the Company are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly deliberate and decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

III- The agenda of the Meeting is as follows:

1. waiver of the convening notices;
2. change of the current denomination of the Company into Global Financial and Commercial Holdings Green S.A.;
3. change of the Company's legal form from a public limited liability company (société anonyme) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée);
4. subsequent amendments and full restatement of the articles of association of the Company in order to reflect the above changes;
5. resignation of the directors of the Company under S.A. form; appointment of the same as managers of the Company for an undetermined period;
6. revocation of KPMG Audit as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company;
7. amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above resolutions in the register of shareholders of the Company; and
8. miscellaneous.

IV- Now, therefore, the Meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to waive the convening notices, the shareholders of the Company considering themselves duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to change the current denomination of the Company from Global Brands Holding S.A. into Global Financial and Commercial Holdings Green S.A..

Third resolution

The Meeting resolves to change the legal form of the Company without discontinuance from its current legal form as a public limited liability company (société anonyme) to change into a private limited liability company (société à responsabilité limitée). It furthermore decides the denomination into Global Financial and Commercial Holdings Green S.à.r.l., the share capital and purpose of the Company remaining unchanged.

As a result of the said transformation of the legal form of the Company into a private limited liability company (société à responsabilité limitée), the three hundred and ten thousand (310,000) shares (actions) shall be exchanged against the same number of new shares (parts sociales).

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to fully restate the articles of association of the Company which shall henceforth be reworded as follows:

I. "Name – Registered office – Object – Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Global Financial and Commercial Holdings Green S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary

measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not to be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital – Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), represented by three hundred and ten thousand (310,000) shares having a par value of ten cents (EUR 0.10) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2 Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3 A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4 The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management – Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1 The Company is managed by the Board, appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2 The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board.

8.1 Powers of the Board

8.1.1 All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.1.2 Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2 Procedure

8.2.1 The Board meets upon the request of any manager, at the registered office of the Company or at the place indicated in the convening notice, which in principle, is in Luxembourg.

8.2.2 Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

8.2.3 No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

8.2.4 A manager may grant a power of attorney to any other manager in order to be represented at any meeting of the Board.

8.2.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

8.2.6 Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

8.2.7 Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3 Representation

8.3.1 The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) managers.

8.3.2 The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1 Powers and voting rights

11.1.1 Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

11.1.2 Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

11.1.3 Each share entitles to one (1) vote.

11.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

11.2.1 The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

11.2.2 Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

11.2.3 General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

11.2.4 If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

11.2.5 A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

11.2.6 Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

11.2.7 The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

11.2.8 Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2 Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3 The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1 The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

13.2 Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3 Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4 The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises agréés.

14.1 The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises agréés, when so required by law.

14.2 The Sole Shareholder appoint the réviseurs d'entreprises agréés, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises agréés may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution – Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 17. General Provisions.

17.1 Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Fifth resolution

The Meeting resolves to accept the resignation, at the date hereof, of the directors of the Company, and to grant them discharge for the performance of their duties. The Meeting further resolves to appoint the same as managers to the Company for an unlimited period of time, being:

1. Mrs. Virginie Boussard, born on July 17, 1977 in Strasbourg, France, residing professionally at 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

2. Mr. Marco Pierettori, born on May 28, 1972 in Civitavecchia, Rome, Italy, residing professionally at 5, Via Nassa, CH-6900 Lugano;

3. Mr. Michel Thill, born on June 8, 1965 in Arlon, Belgium, residing professionally at 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and

4. Mr. Neil Smith, born on June 17, 1956 in Darwen, United Kingdom, residing professionally at 1, Duchess Street, GB – W1W 6AN London.

Sixth resolution

The Meeting resolves to revoke KPMG Audit as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company effective as the date hereof, and grant them discharge for the performance of their duties.

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above resolutions in the register of shareholders of the Company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French version, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, the said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-neuvième jour de septembre.

Pardevant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Global Brands Holding S.A., une société anonyme constituée et organisée selon le droit luxembourgeois ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.212, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 18 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1917, p.91988 du 20 août 2011 (la Société).

L'Assemblée est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président a nommé comme et l'Assemblée a choisi comme scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement désignés comme le Bureau de l'Assemblée.

Le Bureau de l'Assemblée ayant été ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires de la Société (les Actionnaires) présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, après avoir été signées ne varietur par le Bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte;

II. Tel qu'il ressort de la liste de présence, les trois cent dix mille (310.000) actions, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées à la présente Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour, dont les participants ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. renonciation aux formalités de convocation;
2. modification de la dénomination sociale actuelle de la Société en Global Financial and Commercial Holdings Green S.A.;
3. changement de la forme juridique de la Société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée;
4. modifications subséquentes et refonte totale des statuts de la Société afin de refléter les changements susmentionnés;
5. démission des administrateurs de la Société sous la forme juridique d'une S.A.; nomination de ceux-ci en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée;
6. révocation de KPMG Audit en tant que commissaire aux comptes de la Société;
7. modification des livres et registres de la Société afin de refléter les changements ci-dessus, et pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des résolutions susmentionnées dans le registre des associés de la Société; et
8. divers.

IV. Sur ce, l'Assemblée a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Seconde résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale actuelle de la Société de Global Brands Holding S.A. en Global Financial and Commercial Holdings Green S.A..

Troisième résolution

L'Assemblée décide de changer la forme juridique de la Société sans cessation de celle-ci de sa forme juridique actuelle de société anonyme en une société à responsabilité limitée. Elle décide par ailleurs de changer la dénomination en Global Financial and Commercial Holdings Green S.à r.l., le capital social et l'objet de la Société ne faisant pas l'objet de modifications.

En conséquence de ladite transformation de la forme juridique de la Société en une société à responsabilité limitée, les trois cent dix mille (310.000) actions seront échangées contre le même nombre de nouvelles parts sociales.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Assemblée décide de reformuler intégralement les statuts de la Société qui auront désormais le libellé suivant:

«I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Global Financial and Commercial Holdings Green S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre

politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000 EUR), représenté par trois cent dix mille (310.000) parts sociales ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par le Conseil, dont les membres sont nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

8.1.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

8.1.2 Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2 Procédure

8.2.1 Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant, au siège social de la Société ou au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

8.2.2 Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans la convocation à la réunion.

8.2.3 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions qui sont tenues dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

8.2.4 Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

8.2.5 Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

8.2.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

8.2.7 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

8.3.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) gérants.

8.3.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est administrée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée le cas échéant comme une référence à ce gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1 Pouvoirs et droits de vote

11.1.1 Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions circulaires des Associés).

11.1.2 Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

11.1.3 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

11.2.1 Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

11.2.2 Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans la convocation à ladite assemblée.

11.2.3 Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.

11.2.4 Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

11.2.5 Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

11.2.6 Les décisions à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

11.2.7 Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

11.2.8 Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1 Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises agréés.

14.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2 Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

15.3 Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) les comptes intermédiaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intermédiaires montrent que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intermédiaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution – Liquidation.

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés, adoptée avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17. Dispositions générales.

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par l'un des moyens mentionnés ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission, à la date des présentes, des administrateurs de la Société, et de leur accorder quitus pour l'exécution de leurs fonctions. L'Assemblée décide par ailleurs de nommer ceux-ci en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée, soit:

1. Mlle Virginie Boussard, née le 17 juillet 1977 à Strasbourg, France, de résidence professionnelle au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
2. M. Marco Pierettori, né le 28 mai 1972 à Civitavecchia, Rome, Italie, de résidence professionnelle au 5, via Nassa, CH-6900 Lugano;
3. M. Michel Thill, né le 8 juin 1965 à Arlon, Belgique, de résidence professionnelle au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et
4. M. Neil Smith, né le 17 juin 1956 à Darwen, Royaume-Uni, de résidence professionnelle au 1, Duchess Street, GB-W1W 6AN, Londres.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de révoquer KPMG Audit de son mandat de commissaire aux comptes de la Société avec effet à la date des présentes, et de leur accorder quitus pour l'exécution de leurs fonctions.

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier les livres et registres de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des résolutions susmentionnées dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent à environ mille cinq cents Euros (1.500.-EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente, qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 octobre 2011. Relation: LAC/2011/44672. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161640/561.

(110188614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Karo-line Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 156.122.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011164652/10.

(110191025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Kauri Cab Valentina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 295.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 157.219.

EXTRAIT

Les 4,720 parts sociales détenues par la société KAURI GUERNSEY 1 LIMITED ont été transférées en date du 28 novembre 2011 au profit de KAURI HOLDINGS, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, RCS Luxembourg n° B131.053.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Pour KAURI CAB VALENTINA S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2011164657/15.

(110191211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Kritsa Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 34.416.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011164658/10.

(110190500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Betula S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

R.C.S. Luxembourg B 42.480.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Tax Consult S.A. informe de la résiliation, avec effet immédiat, de la convention de domiciliation conclue le 31 juillet 2006 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

BETULA SA-SPF, Société de gestion de Patrimoine Familial sous forme de Société Anonyme, ayant son siège social au 1 rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42480,

et

Tax Consult, Société Anonyme, ayant son siège social au 1 rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 02 décembre 2011.

Signatures

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2011165952/18.

(110192322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Telenet Finance V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 164.848.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of November.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing at SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

“Stichting Telenet Finance V Luxembourg”, a foundation (stichting) incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam, under number 53833430,

here represented by Mr Antonio FORTIER, lawyer, whose professional address is 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given in Amsterdam (The Netherlands), on 07 November 2011.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Telenet Finance V S.à r.l.” (the Company).

The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The object of the Company is the subscription, the acquisition of participations and the management of such participations in Telenet Finance V Luxembourg S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions). The Company shall in particular be appointed as and act as the managing general shareholder of Telenet Finance V Luxembourg S.C.A.

3.2. The Company may borrow in any form only in connection with article 3.1 above and may not borrow by way of public offer. It may issue in that respect, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of Telenet Finance V Luxembourg S.C.A. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its participation in Telenet Finance V Luxembourg S.C.A. and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may not incur any indebtedness other than for paying costs that (i) arise in connection with the transactions contemplated by the Company's corporate object or (ii) are necessary or useful for the proper operation of the Company.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR), represented by two hundred and fifty (250) shares having a nominal value of fifty euro (50.- EUR), all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

- (i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.
- (ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. External Auditors (réviseurs d'entreprises).

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).

14.2. The shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company; and

(v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2 The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2012.

Subscription and Payment

"Stichting Telenet Finance V Luxembourg", represented as stated above, subscribes to two hundred fifty (250) shares, having a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR).

Proof of such payment in cash has been validly reported to the undersigned notary who expressly states this.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Jeroen Matteredne, employee, born on June 9, 1979 at Sint-Truiden (Belgium), with professional address at 65, Boulevard Grande-Duchess Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Oliver Wolf, employee, born on April 1, 1974 in Bendorf (Germany), with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and
- Ms. Virginie Dohogne, employee, born on June 14, 1975 in Verviers (Belgium), with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seizième jour du mois de novembre.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

a comparu:

“Stichting Telenet Finance V Luxembourg”, une fondation (stichting) régie par les lois des Pays-Bas, dont le siège social se situe à Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, immatriculé auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 53833430,

représentée par Maître Antonio FORTIER, avocat, avec adresse professionnelle à 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Amsterdam (Pays-Bas), le 07 novembre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est “Telenet Finance V S.à r.l.” (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la souscription, l'acquisition de participation ainsi que la gestion de ces participations dans Telenet Finance V Luxembourg S.C.A., une société en commandite par actions. La Société sera en particulier désignée et agira en tant qu'associé gérant commandité de Telenet Finance V Luxembourg S.C.A.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur la totalité ou une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de Telenet Finance V Luxembourg S.C.A. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de sa participation dans Telenet Finance V Luxembourg S.C.A. et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société ne peut avoir d'autre engagement que celui de payer les coûts (i) pouvant survenir en relation avec les transactions décrites dans l'objet social de la Société ou (ii) nécessaires ou utiles à l'activité de la Société.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales, ayant une valeur nominale de cinquante euros (50.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment avec ou sans raison par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) Le Conseil dresse des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) le Conseil doit adopter la décision de distribuer des acomptes sur dividendes dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser le trop-perçu à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon

le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

“Stichting Telenet Finance V Luxembourg”, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux cent cinquante (250) parts sociales, d'une valeur nominale de cinquante euros (50.- EUR) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR).

La preuve de ce paiement a bien et valablement été rapportée au notaire soussigné qui la constate expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société par l'Associé Unique, pour une durée indéterminée:

- Mr. Jeroen Matteredne, employée, née le 9 juin 1979 à Saint-Trond (Belgique), ayant pour adresse professionnelle au 65, Boulevard Grande-Duchess Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg

- Mr. Oliver Wolf, employé, né le 1^{er} avril 1974 à Bendorf (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; et

- Mme Virginie Dohogne, employée, née le 14 juin 1975 à Verviers (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. FORTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15458. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011161937/467.

(110188028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Lehnkering HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 121.148.

—
Extrait des décisions des associés prises en date du 8 novembre 2011

Le siège social a été transféré de 43, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, à 26-28, rue Edward Steichen; L-2540, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Lehnkering HoldCo S.à r.l
Un mandataire

Référence de publication: 2011164665/13.

(110191104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Aztec (Luxembourg) Scs, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 96.847.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le seize novembre,
par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,
a comparu

Cofra Holding A.G., une société de droit suisse, ayant son siège social à CH-6300 Zug, Grafenauweg 10, inscrite au registre de commerce du canton de Zug (Suisse), sous le numéro CH-170.3.025.087-7,

ici représentée par Madame Peggy Partigianone, assistante juridique, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Zug, le 15 novembre 2011,

laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1° La comparante est l'associée unique de la société en commandite simple AZTEC (Luxembourg) S.c.s. (la «Société»), ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96847, constituée par acte sous seing privé en date du 31 octobre 2003, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1314 du 10 décembre 2003.

2° les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte sous seing privé en date du 14 novembre 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

3° Le capital social de la Société est fixé à trente-cinq millions cent mille euros (EUR 35.100.000,-) représentés par trois cent cinquante et un mille (351.000) parts sans désignation de valeur nominale.

4° L'associée unique est devenue successivement propriétaire de toutes les parts de la Société.

5° Par la présente Cofra Holding A.G., en sa qualité d'associée unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Elle assume la fonction de liquidateur.

6° En cette qualité elle déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, qu'elle est investi de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne. Elle réglera également les frais des présentes.

7° L'associée unique approuve les comptes annuels clôturés au 16 novembre 2011.

8° Partant la liquidation de la Société est achevée et la Société est définitivement dissoute et liquidée.

9° Décharge pleine et entière est accordée aux gérants, aux associés commandités et au réviseur d'entreprises pour l'exécution de leur mandat.

10° Les livres et documents de la Société sont conservés pendant la durée de cinq ans à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. PARTIGIANONE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 novembre 2011. LAC/2011/51256. Reçu soixante quinze euros (€ 75.).

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Référence de publication: 2011165184/48.

(110191772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Kritsa Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 34.416.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011164659/10.

(110190501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

L&L Luxury Goods S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 95.237.

EXTRAIT

En date du 24 novembre 2011, M. Frank Walenta a démissionné de son poste d'administrateur de la Société.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Référence de publication: 2011164660/11.

(110191209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

L'Hôtel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4621 Differdange, 12, place du Marché.
R.C.S. Luxembourg B 143.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011164661/10.

(110190890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Lignohuset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 103.905.

Les comptes de liquidation au 03 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011164667/11.

(110190670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Luxcellence, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 64.695.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011164691/12.

(110190807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Lux HDD Holdco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 101.763.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63069 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011164670/10.

(110191151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.**Lux HDD Holdco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 101.764.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63070 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011164672/10.

(110191070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.**Lea Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 97.324.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/12/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011164676/10.

(110191185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.**Les Sens du Vin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, route de Niederpallen.

R.C.S. Luxembourg B 103.027.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BERNARDY Guy

Gérant

Référence de publication: 2011164678/11.

(110190972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.**Lux Rent 4 Event S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7410 Angelsberg, 7, rue du Beringerberg.

R.C.S. Luxembourg B 87.565.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011164689/13.

(110190836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Luxury Brand Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 71.330.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXURY BRAND DEVELOPMENT S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011164698/12.

(110190863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

**Mediobanca International Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Jodewa S.à r.l.).**

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 81.141.

L'an deux mille onze, le vingt-quatrième jour de novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MEDIOBANCA INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 14, Boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.885 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Candice WISER, avocat, demeurant professionnellement au 22-24 rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 10 novembre 2011.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant en sa qualité d'associé unique de JODEWA S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.141, dont le capital social est fixé à EUR 40.000 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg en date du 13 mars 2001 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 894 du 18 octobre 2001, et modifié en dernier lieu par acte du notaire instrumentaire, en date du 30 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 25 octobre 2011 numéro 2583, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société en «MEDIOBANCA INTERNATIONAL IMMOBILIERE S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société au 4, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société qui auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société a pour objet la gestion, l'administration et l'entretien d'immeubles.

Elle pourra notamment investir en immeubles, vendre ces immeubles, les hypothéquer, les mettre en valeur et les donner en location.

En général, la Société pourra faire toutes transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

L'activité de la Société est tournée vers le Groupe Mediobanca. Elle fait partie du Groupe Bancaire Mediobanca.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a la dénomination sociale de «Mediobanca International Immobilière S.à r.l.».

Art. 5. Son siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du gérant ou du conseil de gérance le cas échéant, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision rendue par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 40.000.(quarante mille euros), divisé en 1.000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 40.-(quarante euros) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, fonction et proportionnel aux parts sociales existantes.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les cessions de parts sociales se font conformément aux dispositions énoncées à l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 10. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs mandataires (dénommé «Gérant» s'il s'agit d'un mandataire unique, ou formant un «Conseil de gérance» dans l'hypothèse d'une pluralité de mandataires), associés ou non, salariés ou gratuits.

Le(s) Gérant(s) est(sont) révocable(s) ad nutum.

Chaque Gérant dispose des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, sauf ceux que la loi réserve à la décision des associés. Toutefois, les restrictions apportées aux pouvoirs des Gérants par les statuts ne sont pas opposables aux tiers, même si elles sont publiées.

Chaque Gérant représente la société à l'égard des tiers et en justice, en demandant ou en défendant.

Les exploits pour ou contre la Société sont valablement faits au nom de la Société seule.

Chaque Gérant peut sous-déléguer une partie de ses attributions à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches spécifiques.

Les Gérants peuvent participer à une réunion du Conseil de gérance par voie d'une conférence téléphonique ou tout moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à la réunion d'écouter et d'être écoutés et une telle participation à une réunion, sera considérée comme une présence à telle réunion.

Les procès-verbaux de chaque réunion du Conseil de Gérance, sauf en cas de résolutions circulaires, seront signés par le Président de la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les Gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Art. 12. Le ou les Gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les Gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un mandataire spécial.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le premier septembre et finit le trente-et-un août de l'année suivante.

Art. 15. Chaque année, au trente et un août, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le Gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et, le cas échéant, du rapport du conseil de surveillance.

Art. 16. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le ou les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Candice Wisser, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 25 novembre 2011. LAC / 2011 / 52478. Reçu 75.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 novembre 2011.

Référence de publication: 2011164648/119.

(110190483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Lucky-Invest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9840 Siebenaler, Maison 14.

R.C.S. Luxembourg B 93.495.

Im Jahre zweitausendelf, den achtzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz zu Ettelbruck.

Ist erschienen:

Herrn Paul MÜLLER, Privatbeamter, wohnhaft in L-9840 Siebenaler, Maison 14,

Welcher Komparsent den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass er der einzige Aktionär der Aktiengesellschaft "Lucky-Invest Holding S.A.", mit Sitz in L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 93495, (matr: 1997 40 08 745) ist.

- Dass diese Gesellschaft gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Fernand Unsen, Notar mit dem Amtswohnsitz in Diekirch, am 4. September 1997, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 683 vom 5. Dezember 1997,

- Dass der Komparsent den amtierenden Notar ersucht, die von ihm gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftssitz von Diekirch nach Siebenaler zu verlegen.

Demgemäss wird Artikel 1 der Gesellschaftssatzung angepasst und erhält folgenden Wortlaut:

« **Art. 1.** Le siège de la société est établi à Siebenaler. Il peut être transféré dans une autre localité du Grand-Duché par simple décision majoritaire des associés.»

Zweiter Beschluss

Die Adresse der Gesellschaft lautet L-9840 Siebenaler, Maison 14.

Dritter Beschluss

Der einzige Aktionär beschliesst den Gesellschaftszweck umzuändern und demzufolge Artikel 4 folgenden Wortlaut zu geben:

«La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte d'autrui ou en participation:

- d'effectuer toute prise de participation et d'achat d'actions
- d'effectuer toute gestion de placement de prêt et d'emprunt
- d'exercer les fonctions d'administrateur ou de liquidateur dans d'autres sociétés ou associations
- d'effectuer toutes opérations de mandat de gestion ou commission relatives à tous droits généralement quelconques et en général aux opérations découlant de ce qui précède.

Elle peut également servir d'intermédiaire commercial ou financier dans tous les domaines de la vie économique et financière et d'effectuer toutes opérations de gestion financières quelconques.

Elle peut accepter tout mandat de gestion et d'administration dans toute société et association quelconque. Elle peut se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne ou société, liée ou non.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement et indirectement à son objet.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise.»

Vierter Beschluss

Da die Gesellschaft momentan als unipersonelle Gesellschaft zu betrachten ist wird Artikel 6 der Statuten folgender Satz beigefügt:

«Du moment que la société n'a qu'un seul actionnaire le conseil d'administration est composé d'un seul administrateur unique qui en exerce tous les pouvoirs généralement quelconques.»

Da nichts weiter auf der Tagesordnung stand wurde die Versammlung geschlossen.

Kosten und Honorare.

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf 850,- €.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Ettelbruck, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem unterzeichnenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Paul MÜLLER, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 18 novembre 2011. Relation: DIE/2011/11030. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Ries.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbruck, den 30. November 2011.

Référence de publication: 2011164668/63.

(110190373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Econocom PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 73.519.

— EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue en date du 30 septembre 2011 que:

- Monsieur Benoît ROUSSEAUX a été renommé aux fonctions d'administrateur de la société;
- Monsieur William DESMADRIL a été renommé aux fonctions d'administrateur de la société;
- Monsieur Jean-Pierre SERVAIS a été renommé aux fonctions d'administrateur de la société;

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2014.

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration de la société qui s'est tenue en date du 30 septembre 2011 que:

- Monsieur Benoît ROUSSEAUX a été renommé aux fonctions d'administrateur délégué de la société;

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2011165309/22.

(110191933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Linden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 72.506.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011164682/9.

(110190840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Lingual Softwares Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 25.303.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011164683/10.

(110190514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

MasBeaC Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 124.484.

Procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 11 octobre 2011

Décision

Transfert du siège social

Les Gérants décident de transférer le siège social de la Société du 22 rue Marie-Adélaïde L-2128 Luxembourg, au 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, bâtiment Pôle Nord, à compter du 20 octobre 2011.

Signature

La Gérance

Référence de publication: 2011164701/15.

(110190453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Swan Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.762.

Par résolutions prises en date du 31 octobre 2011, les membres du conseil de surveillance ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Marcus Billman, avec adresse au 2, Park Street, 1^{er} étage, W1K 2XA Londres, Royaume-Uni de son mandat de commissaire aux comptes, membre du conseil de surveillance, avec effet immédiat

2. Cooptation de James Allen, avec adresse au 2, Park Street, 1st Floor, W1K 2XA Londres, Royaume-Uni au mandat de membre du conseil de surveillance, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 janvier 2011 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Référence de publication: 2011164898/17.

(110191092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Lirian S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 161.724.

Résolutions prises lors du conseil d'administration du 03 octobre 2011:

- Le siège de la société a été transféré au 80, rue des Romains, L-8041 Strassen avec effet au 3 octobre 2011.
- L'adresse des administrateurs a&c Management Services SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B127330, Ingrid Hoolants, née le 28/11/1968 à Vilvorde (Belgique) et Taxioma SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B128542 a été également modifiée. Leur adresse exacte est fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen à partir du 3 octobre 2011.
- L'adresse professionnelle de Madame Maryse Mouton, la représentante permanente de la société a&c Management Services SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B127330, a également été fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen à partir du 3 octobre 2011.
- L'adresse professionnelle de Madame Ingrid Hoolants, la représentante permanente de la société Taxioma SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B128542, a également été fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen à partir du 3 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011164685/19.

(110191257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

LU PC VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.950.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 novembre 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011164686/11.

(110190438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Lux Services Bureau, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8366 Hagen, 3, Cité Pierre Braun.

R.C.S. Luxembourg B 144.398.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRAHAY Yves

Gérant

Référence de publication: 2011164690/11.

(110190969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Meliora Energy Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.708.

EXTRAIT

En date du 13 octobre 2011, le nom du gérant A a été modifié et est passé de "Chalsys Capital Partners LLP" à "One Regent Capital Partners LLP".

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Référence de publication: 2011164703/13.

(110191007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.